

**Emission d'un Emprunt Obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**



**BH BANK**

Société Anonyme au capital de 238 000 000 Dinars  
Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080 - Tunis  
Identifiant unique : N° 0024588W

**Emission d'un Emprunt Obligataire**

**«BH BANK 2025-1 »**

**De 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars**

**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**Prix d'émission : 100 dinars**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BH BANK réunie le **27 avril 2024** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 150 MDT sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le **30 mai 2024**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **50 MDT susceptible d'être porté à un maximum de 70 MDT**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs à la Direction Générale de la banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions définitives ainsi que les modalités en fonction de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire « BH BANK 2025-1 », sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **50 MDT susceptible d'être porté à un maximum de 70 MDT**, et ce selon les conditions suivantes:

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
<b>A</b>	5 ans	TMM +2,15%	Constant par 1/5
<b>B</b>	5 ans	10,05%	Constant par 1/5
<b>C</b>	7 ans	TMM +2,30%	Constant par 1/7
<b>D</b>	7 ans	10,20%	Constant par 1/7
<b>E</b>	7 ans dont 2 années de grâce	TMM +2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

### ➤ **Montant :**

Le montant total du présent emprunt est fixé à **50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars**, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «BH BANK 2025-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

### ➤ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **17/02/2025** auprès des guichets de la BH BANK, et clôturés au plus tard le **17/03/2025**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/03/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/03/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **17/04/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

### ➤ **But de l'émission :**

L'émission de l'emprunt obligataire « **BH BANK 2025-1** » a pour objectifs de :

- Renforcer ses ressources longues afin de préserver ses équilibres en matière emplois-ressources ;
- Assurer un certain équilibre entre les ressources et les emplois ;
- Respecter les ratios réglementaires ;
- Assurer un meilleur financement des crédits à moyen et à long terme ;
- Financer des crédits sur des ressources de même maturité pour adosser respectivement les ressources à moyen et long terme aux emplois à moyen et long terme et préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.
- Développer son offre de produits et services ainsi que le financement de ses investissements.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- ### ➤ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 : des obligations.

- **Dénomination de l'emprunt :** BH BANK 2025-1
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la BH BANK.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.  
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/03/2025**, seront décomptés et payés à cette date.  
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **17/03/2025** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**  
Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
  - **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**  
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,15% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **215 points de base**.  
Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.
  - **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**  
- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,05% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :**  
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 2,30% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque

période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,20% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,35% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **235 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations émises relatives aux catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 DT** par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations émises relatives aux catégories C et D seront remboursable à partir de la 1<sup>ère</sup> année et sont amortissables d'un montant annuel de **14,3 DT** par obligation jusqu'à la 6<sup>ème</sup> année et de **14,2 DT** par obligation à la 7<sup>ème</sup> année.

Les obligations émises relatives à la catégorie E sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 DT** par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/03/2030** pour les catégories A et B et le **17/03/2032** pour les catégories C, D et E.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 mars** de chaque année.

Pour les catégories A, B, C et D, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/03/2026**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/03/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/03/2028**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,05% l'an** pour la catégorie **B** et de **10,20% l'an** pour la catégorie **D**, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,980% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,13% pour la catégorie A, de 10,28% pour la catégorie C et de 10,33% pour la catégorie E. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,15%** pour la catégorie **A**, de **2,30%** pour la catégorie **C** et **2,35%** pour la catégorie **E**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire sont émises selon 5 catégories :

- ✓ Catégorie A: 5 ans ;
- ✓ Catégorie B: 5 ans;
- ✓ Catégorie C: 7 ans;
- ✓ Catégorie D: 7 ans;
- ✓ Catégorie E: 7 ans dont 2 années de grâce ;

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de vie moyenne et par catégorie de:

- ✓ Catégorie A : 3 ans ;
- ✓ Catégorie B : 3 ans ;
- ✓ Catégorie C : 4 ans ;
- ✓ Catégorie D : 4 ans ;
- ✓ Catégorie E : 5 ans ;

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- **2,659 ans** pour la catégorie B ;
- **3,339 ans** pour la catégorie D.

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**  
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «BH BANK 2025-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**  
Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.